

## Conseil de l'Institut de Recherches Carré de Malberg

Réunion du 25 février 2019, salle 339 de l'Escarpe (16 h à 18 h)

### Compte-rendu

Présents : 10 enseignants-chercheurs et 8 doctorants

#### 1. Projet de relance de la revue « L'Europe des libertés »

Le projet est présenté par la Professeur Benoît-Rohmer et par Monsieur Christos Giannopoulos. Il vise à relancer une revue qui existait, jusqu'en 2013, au format « papier » et « électronique » tout en élargissant le champ de celle-ci (notamment à la jurisprudence des juridictions de l'Union européenne en matière de libertés) et donc en l'inscrivant dans un partenariat avec le CEIE. Cela suppose la mise en place d'une véritable équipe de rédaction répartie en 4 groupes (CEDH / DUE droits fondamentaux / Droit interne / Droit comparé). La revue aura vocation à accueillir les contributions des enseignants-chercheurs comme des doctorants, de l'Université de Strasbourg et au-delà. Elle sera notamment en lien avec les séminaires de droit fondamentaux de l'IRCM, lesquels seront élargis au CEIE.

La nouvelle revue « L'Europe des libertés » prendra, dans un premier temps au moins, une forme purement électronique. Pour autant, la mise en place de l'infrastructure informatique suppose des coûts importants (en cas d'externalisation) ou une attente de plus d'un an (en cas de réalisation en régie). Aucune de ces solutions n'est donc d'emblée satisfaisante.

Pour autant, le projet a l'entier soutien du conseil de l'IRCM. Celui-ci préconise de tenter de préciser les coûts de réalisation du site Internet (par exemple en contactant l'opérateur qui a conçu la plateforme pour la revue *EUTalk.eu* dans le cadre du PEAP).

Le projet sera également présenté à la prochaine réunion de la Fédération de la recherche afin de savoir si d'autres EA et UMR sont intéressées par le projet et si celui-ci peut directement associer la FR.

Enfin et à plus long terme est envisagée la recherche d'un financement IDEX, voire ANR si le projet peut être porté par un réseau international d'équipes de recherches.

#### 2. Projets de colloques et de Journées d'études

Plusieurs projets sont présentés :

- **Journée d'études sur le nouveau Code de la commande publique.** Elle est organisée par les Professeurs Etienne MULLER et Gabriel ECKERT. Elle se déroulera l'après-midi du vendredi 22 mars à Sciences Po Strasbourg (amphi 324). Elle regroupe 8 brèves interventions sur le processus de

rédaction du nouveau code et, surtout, sur le contenu de celui-ci. Elle est largement ouverte aux représentants des acheteurs publics et des opérateurs économiques. Elle est également destinée aux étudiants des M2 concernés et des doctorants et enseignants-chercheurs intéressés. Le budget réduit de cette Journée d'étude est pris en charge par l'IRCM et Sciences Po Strasbourg. Elle bénéficie également du soutien de LexisNexis.

- **Colloque sur les droits fondamentaux en France et au Royaume-Uni.** Le projet, déjà évoqué lors d'un précédent Conseil de l'IRCM, est présenté par la Professeure Peggy DUCOULOMBIER. Des discussions auront lieu, à ce propos, le 14 mars avec des partenaires académiques britanniques. Le colloque devrait se dérouler à la fin de l'année 2020.
- **Colloque de l'AFDCL.** Monsieur Arnaud DURANTHON rappelle que l'IRCM a déposé sa candidature en vue de l'organisation du colloque de l'Association française de droit des collectivités locales en novembre 2020. Deux Universités candidates sont encore en compétition. La décision sera prise par le CA de l'association à la mi-mars.
- **Colloque « La Charte sociale européenne, un instrument d'avenir ».** La Professeure Florence BENOIT-ROHMER rappelle que ce colloque aura lieu les 27 et 28 septembre 2019. Elle indique que celui-ci a obtenu le soutien de la Représentation permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe.

### **3. Subvention au Concours Cassin**

Madame la Professeure Peggy DUCOULOMBIER présente une demande de subvention d'un montant de 1.000 euros dans le cadre du partenariat entre le Concours René Cassin des Droits de l'Homme et l'IRCM. Elle présente également l'état d'avancement de l'organisation du concours 2019 en soulignant le grand succès de celui-ci.

Le Conseil, à l'unanimité de ses membres présents, se prononce en faveur de l'attribution de la subvention demandée.

### **4. Evolution du règlement de l'Ecole Doctorale (ED101) relativement aux modalités d'inscription en première année de thèse**

Cette question a déjà été abordée lors du précédent Conseil de l'IRCM et découle des discussions au sein du Conseil de l'ED 101 et des projets de soumettre à un avis, voir à une autorisation dudit Conseil l'ensemble des demandes d'inscription en première année de thèse et plus simplement les demandes d'inscription dérogatoire. Le Conseil de l'IRCM rappelle ses réserves à l'égard de la possibilité de donner au Conseil de l'Ecole doctorale un rôle actif à l'égard de toutes les demandes d'inscription en première année de thèse et plus simplement des inscriptions dérogatoires. Il précise qu'en tout état de cause, si un avis était donné par le Conseil de l'Ecole doctorale, cet avis devrait être communiqué au candidat à l'inscription.

### **5. Divers**

En point divers est évoquée l'organisation des **comités de suivi** selon les modalités fixées lors du Conseil de l'IRCM du 15 octobre 2018. La tenue des comités de suivi est prévue le 14 mai. La liste des doctorantes et doctorants concernés, les modalités de tenue des comités et la date seront confirmées par la suite.

En point divers sont également évoqués l'organisation des **Midis de l'IRCM** et des **Séminaires de droits fondamentaux**.